Ille passait l'arroyo à son tour et chassait l'ennemi du fort central. Le grand réduit de Mui-Bop ne résista pas plus longtemps que les autres, et c'est ainsi qu'en moins de six heures nos hommes pénétraient dans des lignes fortement retranchées, délogeaient et mettaient en complète déroute plus de douze mille Chinois.

La prise était belle : deux batteries Krupp (l'une de six, l'autre de quatre canons), d'immenses quantités d'armes, de tentes (servant aujourd'hui à abriter nos troupes à Chu), d'étendards, toutes les réserves de vivres et de munitions.

Nos pertes vous sont connues. Treize tués : le capitaine Verdier, du 111e ; le lieutenant Simeni, du même régiment, et le sous-lieutenant Larribe, de l'infanterie de marine, légèrement blessé ; soixante trois soldats et gradés hors de combat. L'ennemi a laissé plus de six cents morts derrière lui.

Tel est le récit sommaire de cette journée du 4, journée glorieuse entre toutes, où nos soldats ont accomplis des prodiges. C'est avec une émotion toujours croissante qu'on les suit dans leur course vertigineuse à travers une région hérissée d'obstacles de toute nature, balayée en quelques heures aux cris mille fois répétés de : Vive la France !

Quel enseignement pour les sceptiques ! Avec de pareilles troupes, la patrie est prête à faire face aux éventualités ; nous avons le droit d'en être fiers, et ceux qui nous traxeraient de chauvinisme ne seraient pas rendu compte des efforts accomplis. Pour vous montrer l'esprit qui anime le soldat, je vous citerai un exemple fourni par le 111e de ligne.

Lorsque la compagnie Verdier se trouva enveloppée, le capitaine désigna un homme pour aller demander des renforts. Cet homme, dont le nom n'est pas connu, traversa les lignes ennemies, s'acquitta de sa mission, et, sans attendre les renforts, revint en toute hâte reprendre son poste de combat et faire le coup de feu.

Le succès du général de Négrier dépasse tous les précédents ; la rapidité de ses décisions jointe à la justesse de ses calculs a surpris ceux qui sont les plus accoutumés à sa façon de faire.

Accordons une mention aux tirailleurs tonkinois, qui, suivant l'expression des chefs, ont fort bien *mordu* aux Chinois. L'effet moral produit par cette belle victoire sur les populations annamites est immense, et les mandarins y regarderont à deux fois avant de se rallier franchement à l'ennemi.

On a cantonné à Mui-Bop une compagnie de la légion et un détachement de Tonkinois. Le général de Négrier a fait exercer des légionnaires à la manœuvre du canon Krupp, dont quatre ont été laissés dans les forts occupés par la légion.

MASSACRES EN CHINE

Nous avons annoncé, d'après une dépêche des *Missions catholiques*, la nouvelle des récents massacres de chrétiens en Chine

Nous avons aujourd'hui sous les yeux la lettre de M. Bourgeois, de la société des Missions étrangères de Paris, pro-vicaire apostolique de Yan-Nan, qui contient le triste récit de ces massacres.

Le sang des martyrs a coulé plus abondant que dans n'importe quelle persécution exercée en Chine; cette persécution vient des mandarins locaux et du vice-roi de Yun-Nan, qui a envoyé à tous ses subalternes un ordre secret d'exterminer les chrétiens et de tuer les missionnaires français.

Les Pères de la mission de Yun-Nan, avertis de la persécution qui se préparait, s'adressèrent aux mandarins qui leur conseillèrent de rester chez eux et de ne sortir sous aucun prétexte.

Fort heureusement, les chrétiens ne tinrent pas compte de cet avis et quittèrent la ville.

Or le soir, au moment où l'on croyait les chrétiens chez eux, leurs maisons furent brûlées, et mises à sac, l'église fut en partie détruite à coups de canons, les deux écoles furent saccagées.

Les hommes, les femmes et les enfants qui ont refusé d'afficher le *On-tsy-pay* (tablette païenne) ont été passés au fil de l'épée.

Les persécuteurs non assouvis par ce carnage cherchent dans les montagnes, dans les forêts même distantes de plus de cent *ly* (dix lieues), les maisons de païens soupçonnées de recéler des chrétiens ou des objets leur appartenant, et ils tuent ou pillent les païens qui ont offert un asile à de malheureux innocents...

D'après la renommée et vu la rage des persécuteurs obéissant à un mot d'ordre venu d'en haut, et se sachant parfaitement sûrs de l'impunité, le nombre des martyrs est très considérable et dépasse peut-être plusieurs centaines. Les pertes matérielles sont immenses. A *Kièou-ia-pen* et à *Lo-he*, plusieurs centaines de mille francs en maisons, marchandises, meubles et immeubles, ont été pillées ou brûlées. A part deux familles qui ont accepté le *Ontsy-pay*, tous ces héroïques chrétiens ont mieux aimé mourir que d'apostasier.

A *Ma chang* et à *Kè-ti-jin*, on n'a pas encore brûlé les maisons, mais on a enlevé toutes les provisions, pillé tout ce qui peut s'emporter. Un chrétien, nommé *Tang*, a été tué; un autre a été pendu par les bras et les cheveux ; l'institutrice *Tchén*, qui n'avait pas fui avec les autres, a été dépouillée de ses habits et a subi d'horribles traitements. Il y a bien d'autres victimes, mais les détails manquent encore.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 28 février 1885

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le budget des cultes

Le Sénat continue la discussion du budget des cultes.

Conformément à l'amendement de M. de Pressensé, le Sénat adopte un crédit de 170,000 francs pour le personnel du culte israélite.

Le budget de la guerre

Le Sénat passe ensuite à l'examen du budget de la guerre.

Les articles 11 à 13 sont adoptés.

Sur l'article 14, M. Fresneau demande au ministre de réserver certaines fournitures de fourrages pour nos propriétaires et nos cultivateurs, et de ne pas donner ces fournitures en adjudication en bloc pour une région.

M. le général Lewal répond que, dans l'intérêt de l'Etat et de l'agriculture, l'administration ne procédera pas par marches trop importants.

Les chapitres 14 à 32 sont adoptés.

M. le colonel Meiradier appelle l'attention du ministre sur les militaires en congé de réforme pour infirmités.

M. le général Lewal répond que la situation financière ne permet de rien faire en ce moment pour eux.

Les articles 35 à 41 sont adoptés.

Budget des travaux publics

Le Sénat aborde la discussion du budget des travaux publics.

Les articles 1 à 35 (1re section), sont adoptés; ceux de la 2e section relatifs aux travaux extraordinaires, sont également adoptés.

M. le colonel Meinadier demande qu'un crédit de 1 million pour la rectification des routes nationales soit porté à 1 million 500 mille francs.

M. Raynal, ministre des travaux publics, combat cet amendement qui est repoussé.

Les articles du ministère des beaux-arts sont adoptés sans modifications.

Budget du commerce

Le budget du commerce est adopté sans discussion.

Le Sénat adopte l'ensemble du budget des dépenses sur ressources spéciales de l'exercice 1885. Parmi ces dépenses figure celle de 1,563,670 fr. pour assistance hospitalière en Algérie.

Le Sénat adopte les budgets annexes des finances, de la justice et du commerce.

Budget de la marine

M. de Trévenneuc présente sur le budget de la marine (chapitre 1er), un amendement tendant à augmenter ce crédit de 200,000 fr. pour secourir les anciens marins.

M. l'amiral Peyron répond qu'il faudrait 4 millions pour secourir tous les demi-soldiers de la marine. Or, la situation budgétaire ne permet pas cette dépense, mais la plus grande partie du crédit de 3 millions accordé pour secours aux marins sera répartie entre les demi soldiers.

Le budget annexe de la marine est adopté.

Les articles 1 à 23 du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses sont adoptés sans modification.

M. Faye présente des considérations sur les approvisionnements militaires. Il demande qu'une distinction très nette soit établie entre la part d'approvisionnement du service de la réserve et celle du service courant.

Après la réponse du général Lewal et les observations de MM. Dauphin et Campenon, l'article 24 et dernier est adopté. L'ensemble du projet est adopté par 228 voix contre deux.

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 28 février 1885

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le président fait l'éloge funèbre de M. Villiers.

Les blés durs

M. Peytral soutient un amendement tendant à exempter les blés durs de toute surtaxe.

Il affirme qu'une surtaxe porterait un coup fatal à la fabrication des pâtes alimentaires. Une campagne, dit-il, a été dirigée contre son amendement par les députés de l'Algérie, mais ce n'est pas la manifestation de l'opinion réelle du pays.

M. Graux déclare que la commission, sans accepter l'amendement, ne s'oppose pas à la prise en considération (murmures).

La prise en considération est repoussée.

Le seigle et autres céréales

Le droit de 2 francs proposé sur le seigle est rejeté.

Le droit de 1 fr. 50 sur l'avoine, demandé par M. Ganault, appuyé par le gouvernement et par la commission, est adopté par 303 voix contre 150, sur 453 votants.

Le droit corrélatif de 5 fr. 10, pour la surtaxe d'entrepôt, est adopté.

M. Guillaux dépose un amendement tendant à établir une surtaxe de 1 fr. 50 sur le seigle.

L'amendement est pris en considération.

La séance est suspendue à 5 h. 25 pour permettre à la commission de délibérer sur cet amendement.

A la reprise de la séance, M. Frédéric Passy déclare que la commission repousse l'amendement sur le seigle.

M. Lanjuinais appuie l'amendement, qui est combattu par M. Langlois.

M. Méline déclare qu'il ne considère pas le droit sur le seigle comme nécessaire. Il conclut au rejet de l'amendement.

Le droit de 1 fr. 50 sur le seigle est adopté, après pointage, par 220 voix contre 212, sur 432 votants.

Le droit corrélatif de 5 fr. 10 est adopté.

Tous les amendements sur l'orge sont retirés par leurs auteurs, qui se rallient au droit de 2 fr. que M. Rouvier combat.

M. Treille soutient les droits sur les orges et invoque spécialement les intérêts de l'agriculture algérienne.

Le droit de 1 fr. 50 est adopté par 223 voix contre 195. Le droit corrélatif de 5,10 est adopté.

La suite de la discussion est ajournée.

Sur la demande de M. Achard, sa proposition relative aux canaux du Midi, prise en considération, est renvoyée à la commission de classement.

La séance est levée.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les exportations de laines a Buenos-Ayres. — La crise qui sévit dans ce pays paraît devoir s'atténuer tant soit peu ; l'exportation des laines, en effet, est en augmentation pour la dernière quinzaine de janvier où elle s'est élevée à 24.250 balles, contre 11,500 balles pour la période similaire de l'année précédente.

Les chargements paraissent avoir été principalement à destination de la France et de l'Allemagne, tandis qu'ils diminuaient pour la Belgique, ainsi qu'il résulte des chiffres suivants :

Anvers donne seulement 20,750 balles contre 26,000 pour l'année précédente, tandis que le Havre et *Dunkerque* ont 63,000 balles contre 60,000, et Hambourg et Brême, 23,000 balles contre 13,500 balles.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA VOIRIE. — L'hiver touche à son terme : avec le printemps, va venir une saison plus favorable aux travaux de la voirie. On pourrait donc espérer que ceux-ci seront activés et que l'année 1885 verra améliorer sérieusement les nombreuses voies de Roubaix, qui en éprouvent un si réel besoin.

L'élargissement des trottoirs de la rue de la Gare a été mené assez rondement : l'achèvement complet de ce travail n'est plus que l'affaire de quelques jours. Disons a ce propos, sans nous prononcer sur l'opportunité de cet élargissement, que la somme dépensée à cet effet est loin d'atteindre le chiffre dont certains parlaient. La petite place Chevreul est plantée d'arbres : il ne reste plus qu'à la paver ; la bordure de granit est déjà posée, et sans les mauvais temps, il y aurait beaux jours que tout serait fini.

La ceinture de boulevards qui doit entourer la ville est très avancée : on a ouvert et livré à la circulation le boulevard de Cambrai. Il ne manque plus que des maisons, et elles se construiront plus rapidement, hélas ! que celles de la rue de la Gare.

Mais qu'est-cela auprès de la quantité de rues à paver, à prolonger, à élargir, et surtout à assainir? Une goutte d'eau dans une amphore.

Nous ne parlons pas de ce fameux boulevard Gambetta, destiné à devenir peut-être un jour l'artère principale de Roubaix, le foyer le plus intense de la vie roubaisienne, le centre de l'animation et de l'activité de cette ruche industrieuse que l'on appelle Roubaix, lorsqu'on y aura élevé les superbes constructions projetées ou celles qui naîtront du cerveau des générations.

Ce boulevard, en effet, restera encore longtemps tel qu'on le voit aujourd'hui avec un tronçon terminé, un autre orné d'une maigrelette plantatien et le reste dans l'état que chacun connaît.

Beaucoup de gens s'étonnent, à bon droit, que l'on ne travaille plus à la partie comprise entre la rue de l'Union et celle de Lanney. Mais la ville ne s'occupera plus du boulevard, tant que l'Etat ne le lui aura pas cédé. L'Etat a conservé intact son droit de propriété sur l'ancien canal, aujourd'hui comblé et à peu près nivelé, et ce droit de propriété, il ne paraît nullement disposé à s'en dessaisir, du moins pour le moment. Il a été question de lui offrir une compensation ; mais les négociations entamées à ce sujet n'ont pas abouti et les travaux d'appropriation ont été interrompus.

Le *statu quo*, si défectueux, si désagréable qu'il soit pour les habitants riverains, a donc des chances de se perpétuer encore pendant quelque temps.

Mais la question du boulevard Gambetta n'est que secondaire, si en la compare à l'amélioration des quartiers excentriques.

Roubaix est devenue une grande ville par la réunion successive des divers hameaux de son territoire. A mesure que la population s'accroissait, que les terrains bâtis prenaient de l'extension, l'agglomération urbaine englobait des hameaux ayant autrefois une existence particulière tels que la Guinguette, le Cul-de-Four, le Pile, les Trois-Ponts.

Ces hameaux étaient naturellement dans des conditions de voirie déplorables. Partout, il y avait des voies de communication à établir, voies qui fussent dignes de la cité qu'elles desservaient

On a déjà fait beaucoup sous ce rapport, nous en convenons ; on a même été un peu loin, puisque l'on a percé des rues dans des endroits non bâtis et où l'urgence ne s'en faisait nullement sentir, tandis qu'on délaissait complètement des quartiers anciens et très intéressants.

Malgré cela, que de réformes s'imposent à l'initiative de nos édiles !

Parmi les voies nouvelles, ouvertes sous les administrations précédentes, on en rencontre que l'on a baptisées des noms les plus sonores, tout en les laissant pareilles à de véritables sentiers champêtres.

Allez au Cul-de-Four, par exemple. Combien de Roubaisiens ne connaissent pas ce quartier, l'un des plus déshérités. Lorsque le temps est beau on peut encore s'y aventurer : mais, quand il pleut, on a devant soi de vrais bourbiers. Une boue épaisse, pas l'ombre d'un trottoir, d'énormes flaques d'eau croupissante, des ornières profondes où l'on enfonce parfois jusqu'à la ceinture, voilà ce qui se voit dans toutes ces rues. Et cet état, assurément indigne d'une grande cité, se constate également au Pile, aux Trois-Ponts et ailleurs.

Nous avons publié récemment toute une série de lettres où l'on entamait une campagne en faveur du hameau du Hutin et du prolongement de la rue Daubenton. Mais que de quartiers plus centraux et plus importants doivent aussi être assainis et transformés !

On ne compte pas moins de cent et même cent cinquante rues qui, toutes, se recommandent également à l'attention de la voirie. Il serait urgent de les mettre toutes en état de viabilité, de les rendre toutes plus accessibles au roulage, plus commodes pour les piétons, plus saines pour leurs habitants.

Si on voulait commencer ces travaux, on n'aurait que l'embarras du choix... Malheureusement, certains propriétaires ne comprennent pas toujours leur intérêt et ne font rien pour faciliter la tâche de la ville.

L'administration et la voirie sont animées des meilleures intentions: leur unique désir est de donner satisfaction à l'opinion publique. Mais l'argent leur manque.....

Les gaspillages scolaires et autres ont coûté si cher qu'on ne peut plus rien faire pour la voirie. Il est été cependant bien facile d'instruire le même nombre d'enfants sans se livrer à des dépenses aussi considérables. Voilà où la mauvaise gestion du passé accule l'administration actuelle, toute remplie de bonne volonté, mais se heurtant à cet obstacle sérieux entre tous.

Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que cette question préoccupe beaucoup la municipalité et que celle-ci recherche tous les moyens d'y remédier.

Georges Caillot.

Le concert de la Concordia. — Cette fête musicale aura lieu, ce soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Elle promet d'être très brillante, comme on a pu en juger par le programme que nous avons publié ces jours derniers. Nous avons annoncé que M. Dassonville, à la suite d'un empêchement imprévu, ne pourrait prendre part à ce concert. Il sera remplacé par M. César Petit, sous-chef de la *Concordia* et clarinettiste d'un talent éprouvé.

Société de géographie. — Samedi soir, M. Charles Daudet a traité devant la Société de géographie la grosse question du jour, « *Les nouveaux débouchés* », avec l'autorité que lui donne sa longue expérience des affaires.

Nous indiquerons ultérieurement et avec le développement apporté par le conférencier, les moyens qu'il a exposés pour atténuer en partie les effets de la crise que traversent en ce moment le commerce et l'industrie de la plupart des pays producteurs.

Un matelassier, nommé César Desnoulet, ayant sans doute fêté d'une façon exagérée la *dive bouteille*, s'est livré, samedi soir, à des voies de fait, absolument déplacées, sur la personne de Delphin Lefebvre. Cette scène de violence, se passant en pleine rue, n'a pas tardé à provoquer un rassemblement considérable. Un agent a conduit Desnoulet au commissariat du 3e arrondissement.

Chronique théâtrale. — La représentation lyrique qui sera donnée, lundi soir, à l'Hippodrome, par la troupe Mariani-Pilo, se composera de la *Favorite* et de la *Rose de Saint-Fleur*; elle se terminera, en outre, par la scène de la *Folie de Lucie*, chantée par Mlle Franchina, avec accompagnement de chœur et d'orchestre.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 21 février 1601, — Pardevant auditeurs et sous le scel du souverain baillage de Lille, la table des pauvres reçoit la donation d'une lettre de rente héritière annuelle de 62 sous 6 deniers, au rachat de 50 livres parisis, à charge d'un obit solennel pour le repos de l'âme de Noëlle Ferret. (Archives de Roubaix G. G. 234 n° 1.)

21 février 1849. — Le préfet du Nord autorise le Bureau de Bienfaisance de Roubaix à accepter le legs de 1500 francs, fait aux pauvres de la ville par M. Pierre-François Chombart, propriétaire, demeurant à Roubaix. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 4,)

21 février 1849. — M. Théodore Descat, représentant du peuple, fait don aux pauvres de Roubaix d'une somme de 3000 francs, qui leur sera distribuée en secours supplémentaires par les soins du Bureau de Bienfaisance. (Archives de Roubaix Q. I. (b) I)

21 février 1849. — Roubaix reçoit un subside de 500 fr, qui lui est attribué dans la répartition des secours votés à l'occasion de l'anniversaire du 24 février 1848, pour venir en aide aux souffrances des familles nécessiteuses. Les fonds généraux étaient de 500,000 francs; le département du Nord y avait été compris pour la somme de 11,000 fr. (Archives de Roubaix Q. I; (b) 1.)

21 février 1859. — Le conseil municipal de Roubaix décide que, sur les trente centimes additionnels qui doivent expirer à la fin de 1860, on demandera d'en conserver dix pour l'amortissement de l'emprunt relatif à la construction de l'Hôpital Napoléon.

Jeu de Boule. — Brasserie du « Globe », Grande-Rue. — Grand Jeu de boule à la platine. — M. Decondé a l'honneur d'informer les amateurs, que les dimanches 1er et 8 mars 1885, il donnera en son local, Grande-Rue, en face de la rue du Collège, un Jeu de boule à la platine, conformément aux dispositions suivantes : 1.000 fr. de prix en espèces. 1er prix, 200 fr. — 2e, 150. — 3e, 110. — 4e, 100. — 5e, 80. — 6e, 65. — 7e, 50. — 8e, 45. — 9e, 40. — 10e, 35. — 11e, 30. — 12e, 25. — 13e, 20. — 14e, 20. — 15e, 15. — 16e, 10. — 17e, 5. — Le jeu sera mis à la disposition des amateurs, à partir du mardi 24 au samedi 28 février.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Cours de physique, de chimie et de manipulations chimiques, professeur : M. A. Béghin. — Physique. lundi 2 mars, à 8 h. du soir, rue du Collège. Généralités sur les dilatations et sur la température Thermomètres à poids et à tige

Chimie, jeudi 5 mars, à 8 h. du soir. — Eau. — Analyse et synthèse. — Propriétés physiques et chimiques. — Substances dissoutes dans l'eau. — Eaux potables. — Essai des eaux.

Manipulations chimiques, lundi 2 mars, à 2 h. du soir, rue du Collège. — Analyse volumétrique. — Essai des potasses et des soudes.

Jeudi 5 mars, à 2 h. du soir. — Préparations des azotes, chlorate, carbonate, sulfocarbonate de potasse.— Préparation de l'hydrate de soude et du monosulfure de sodium.

Cours de chauffeurs (à l'ancien conditionnement, rue du Château), professeur : M. Cornut, ingénieur. — Tous les dimanches, à 10 h. du matin.

Cours d'histoire de l'art industriel, professeur : M. A. Sératzky. — Lundi 2 mars, à 6 h. du soir, rue Neuve, 3, au 3e étage. Résumé de l'Art romain. — Sa décadence. — Ses applications décoratives.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, professeur : M. J.-B. Desplanque. — Tous les Dimanches à 10 h. du matin, rue de Sébastopol, 43.

TOURCOING

Ecole académique.—Un concours, réservé aux dames, sera ouvert pour une place de professeur de solfège et une de piano, pour les demoiselles, aux écoles académiques de Tourcoing.

Les émoluments attachés à ces places sont de 800 fr. pour chacune d'elles. — Les candidates pourront concourir pour l'obtention des deux places.

Le concours aura lieu dans la 2e quinzaine de mars, et les candidates, qui désireraient y prendre part, peuvent s'adresser avant le 15 mars, au secrétariat de la Mairie de Tourcoing, où le progamme et les conditions particulières du concours leur seront communiqués.

Crick-Sicks. — Lundi prochain, à 7 h. 1/2 du soir, au cercle des orphéonistes Crik-Siks, grande soirée bachique offerte aux membres honoraires de la société.

La commission compte sur la présence de tous les sociétaires et leur rappelle qu'il y aura répétition le lendemain mardi 3 mars.

Nouvelle manière de payer ses dettes. — L. Adnet, marchand de pétrole, avait livré un litre de sa marchandise à Mme Desrumeaux, cabaretière. Adnet, est, paraît-il, débiteur d'une petite somme que la cabaretière réclama, mais cette demande fut mal accueillie; Adnet se porta à des voies de faits sur Mme Desrumeaux, et celle-ci porta plainte à la police.

Déserteur. — Les gendarmes appelés par leur service du côté de la frontière, rencontrèrent un individu paraissant âgé d'une bonne vingtaine d'années et fort déguenillé.

Avec un coup d'œil exercé, ils remarquèrent qu'il était chaussé de *godillots* et l'interrogèrent. Sans trop se faire presser, le jeune homme avoua qu'il se nommait Albert Bachelet; qu'il avait déserté le 128e de ligne, en garnison à Sedan; Bachelet a été conduit hier à Lille.

LILLE

Le « Journal officiel » publie aujourd'hui l'avis suivant : Le ministre de la guerre reçoit journellement, à l'approche des appels de la réserve et l'armée territoriale, des demandes directes de sursis, dispenses, changements de destination, etc. Les demandes de cette nature doivent être adressées aux commandants des corps d'armée. Toutes celles qui seront adressées directement au ministre de la guerre resteront sans réponse.

La fausse ambulancière. — On se rappelle l'arrestation de la femme Duclaire, de Canteleu, qui s'était présentée dans plusieurs maisons de commerce, au nom de la société de Secours aux blessés militaires, et avait fait des achats qui n'ont pas été livrés. Cette femme portait plusieurs décorations.

La femme Duclaire est inculpée d'escroqueries dans beaucoup de villes ; les plus importantes ont été commises à Marseille. L'affaire sera donc portée devant les tribunaux de cette ville, où la femme Duclaire sera transportée la semaine prochaine.

Faux monnayeurs. — Les presses et le matériel d'imprimerie qui ont servi à la fabrication des faux billets, ont été saisis à Paris. Les époux Delahaye ont émis 35 billets; une quinzaine à Lille et les autres à Hazebrouck, Douai et Amiens. Granet a été longtemps, à Château-Thierry, l'employé de Delahaye.

Les accusés, qui sont en ce moment à la maison d'arrêt, seront transférés à la prison du Hâvre, où l'instruction sera faite.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 16 janvier

Présidence de M. Julien Lagache, maire

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

(Suite et fin. — Voir le numéro d'hier.)

Institution Notre-Dame-des-Victoires ; renouvellement du bail

M. le Maire continue la lecture du projet de convention jusqu'à ces mots : « En cas de décès ou » de démission d'un membre élu, son remplaçant » sera nommé par le conseil de perfectionnement » à la majorité absolue des membres. »

M. le docteur Derville.— Il y a là une chose qui n'est pas définie. Quand un membre sera décédé ou démissionnaire, on lui élira un successeur; mais ce dernier sera-t-il nommé pour six ans ?

Plusieurs membres — Non, il ne sera nommé que pour le temps que devait encore durer le mandat de celui qu'il remplacera.

M. Louis Cordonnier. — Il ne peut l'être que pour la durée du mandat de son prédécesseur.

M. le docteur Carrette. — Il y a peut-être aussi une lacune que je tiens à signaler. On dit bien qu'on remplacera un membre décédé ou démissionnaire, mais on ne dit pas quand on le remplacera. Certaines personnes pourraient avoir intérêt à faire traîner les choses en longueur.

M. Vinchon, adjoint. — Le membre remplaçant serait nommé dans les trois mois.

M. le docteur Carrette. — On pourrait plutôt l'élire à la réunion suivante.

M. Louis Cordonnier — Parfaitement, on le nommera à la première réunion qui suivra.

M. le Maire termine la lecture du projet de convention dont tous les articles, mis aux voix, sont successivement adoptés.

M. Martel-Delespierre.—Je remarque que pour l'entretien du mobilier scolaire, il n'est pas question de chiffre. Ne pourrait-on pas donner au moins un chiffre approximatif, pour que le public le sache?

M. Louis Cordonnier —Il est très difficile de mettre actuellement un chiffre, même approximatif. C'est un enseignement nouveau à créer, une direction spéciale à établir, tout cela rend tout à fait impossible aujourd'hui la fixation d'un chiffre. Il faudrait, pour cela, que le directeur de l'enseignement spécial soit nommé et qu'il ait pu présenter au conseil de perfectionnement un devis comprenant tous les frais qu'entraînera l'installation de l'enseignement secondaire spécial. Le conseil de perfectionnement sera, en effet, le lien naturel entre le conseil municipal et le collège.

M. Martel-Delespierre.— Si j'ai adressé cette question, c'était pour satisfaire la curiosité publique.

L'ensemble du projet de convention, mis aux voix, est adopté

M. le docteur Carrette. — Messieurs, ce serait une flagrante injustice de la part du conseil municipal, s'il passait sans mot dire sur l'audition d'un aussi remarquable rapport. Honneur à cette commission sagace et laborieuse qui a consacré tant de temps, tant de veilles à en préparer les matériaux! honneur surtout à son digne interprète! Les pages éloquentes qui témoignent une connaissance aussi étendue de toutes les parties de notre enseignement scolaire depuis maintes années, et des besoins de la génération studieuse de notre époque, des besoins surtout qui se font sentir dans une ville célèbre par son industrie et ayant la légitime ambition de maintenir le haut rang qu'elle s'est acquis et en France et à l'étranger ; ces pages, dis-je, feront époque dans nos annales municipales, autant par la sagesse des considérations qui les émaillent que par les déductions qui en ont été tirées et qui contribueront puissamment à la prospérité intellectuelle de notre chère cité.

Votons avec ensemble des remerciements à la commission spéciale et, en particulier, à son digne rapporteur, M. Louis Cordonnier.

M. le Maire. — Messieurs, je mets aux voix la proposition de M. le docteur Carrette et suis persuadé que tout le conseil s'y associera.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. MM. Louis Cordonnier, Alfred Reboux, le docteur Derville, Georges Heyndrickx, membres de la commission spéciale, ne prennent pas part au vote.

Le conseil prononce le huis-clos : le public se retire.

L'étude de l'installation des fourneaux économiques est renvoyée à une commission composée des membres du bureau de bienfaisance et des membres de la 2e commission (Assistance publique).

Le huis-clos est levé.

M. Paul Dazin reçoit de l'administration un rapport dont il va donner lecture.

M. le Maire. — M. Paul Dazin, veuillez donner au conseil lecture du rapport que vous avez entre les mains.

M. le docteur Derville. — M. le Maire, je demande la parole.

M. le Maire. — La parole est à M. le docteur Derville.

M. le docteur Derville. — Ce rapport concerne-t-il les propositions de M. Paul Dazin relatives à l'assistance publique ?

M. Paul Dazin. — Oui, M. Derville.

M. le docteur Derville. — Elles n'ont pas été soumises aux commissions compétentes. Je suis d'avis qu'on ne doit pas donner lecture d'un rapport sur des questions qui n'ont pas été étudiées par les commissions.

M. Paul Dazin. — La deuxième commission a été réunie : les convocations pour cette réunion ne portant pas à l'ordre du jour mes propositions qui avaient été renvoyées à son examen, j'ai prié par lettre M. Faidherbe de vouloir bien les y ajouter.

Avant la réunion, M. Faidherbe m'a demandé de remettre à une réunion ultérieure l'étude de mes propositions, me déclarant — et non sans tort — qu'elles n'étaient pas tout à fait du ressort du Conseil municipal. J'ai accédé volontiers à son désir.

Deux jours plus tard, j'ai reçu de M. l'adjoint une lettre personnelle m'invitant à me rendre à la mairie, à trois heures. « M. le docteur Carrette » veut bien nous éclairer de ses conseils, m'écrivait-il, et j'aime beaucoup à le consulter. »

La réunion se composait donc de M. Faidherbe, de M. le docteur Carrette et de votre serviteur. J'en conviens, la commission n'était pas complète.

Les conclusions du rapport dont je dois vous donner lecture, si vous y consentez, sont celles qui ont été proposées dans cette réunion. Le rapport a été rédigé pour être lu en cette séance du conseil municipal. C'était le désir de M. Faidherbe, c'était aussi le mien.

M. Alex Faidherbe, adjoint.— Messieurs, il y a ce faisement ici une irregularité, et, si elle a été commise, c'est à moi qu'en revient la faute : aussi, j'en assume toute la responsabilité. Il y a, selon moi, un moyen bien simple d'aplanir toutes les difficultés : c'est le renvoi de la question aux commissions.

M. Paul Dazin. — Je n'y vois aucun inconvénient.

M. le docteur Derville. — Il n'y a vraiment pas urgence : ces propositions peuvent parfaitement être renvoyées à l'examen des commissions compétentes. — D'ici là, nous n'aurons pas le choléra !

Les propositions de Paul Dazin, relatives à l'assistance, sont renvoyées à l'étude de la deuxième commission

La séance est levée à 10 h. 1/2.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 28 février 1885

Présidence de M. le conseiller Lefebvre du Prey.

Ministère public : M. de Savignon, avocat-général

2e affaire. — **Vol qualifié**

Manesse est condamné à deux ans prison.

3e affaire. — **Affaire de mœurs**

Walgraeve est condamné à treize mois prison.

NORD

Nominations. — L'*Officiel* de ce jour publie les nominations suivantes : MM. Isèbe, percepteur à Hazebrouck, est nommé à Hersin-Coupigny ; Buo est nommé à Hazebrouck ; Vaelas, à Steenvoorde ; Barton, à Raismes; Pillot, à Anzin; Mantoulet, à Comines ; Lalongueville-Guyot, à Eppe-Sauvage.

Le crime de Mastaing. — Hier, les trois assassins du malheureux Lefebvre en fait des aveux complets.

Fourmies. — Une chasse des plus émouvantes vient d'avoir lieu dans un des bois qui avoisinent Fourmies. Un de ces petits chiens, que certains individus emploient pour faire la contrebande du tabac, venait de déboucher du bois, près de la route. Le nez au vent et la patte levée, l'intelligent animal en éveil semblait avoir éventé un douanier en embuscade. Son flair et son instinct ne l'avaient pas trompé, aussi, sûr du fait, il détala à toute vitesse, ayant à ses trousses un de ces grands et féroces chiens de douaniers.

Malgré le collier de tabac qui lui entourait le cou, la pauvre bête conservait une assez grande avance, lorsqu'un second chien de douanier vint lui couper le chemin. Aussitôt le petit animal fit un crochet, et grâce à son agilité aurait peut-être fini par échapper à ses poursuivants, lorsqu'il eut la malencontreuse idée de se jeter dans un de ces grands étangs qui se trouvent dans ces bois; malheureusement les herbes ayant entravé ses mouvements, un de ses terribles ennemis l'atteignit et d'un coup de sa puissante mâchoire, lui enleva la moitié de la tête.

Ainsi finit cette chasse, moins rare qu'on ne le croit sur nos frontières de Belgique.

Landrecies. — Le jury s'est réuni ces jours derniers, à Paris, chez M. Guillaume, de l'Institut, son président, pour faire choix du piédestal qui doit supporter la statue de Dupleix et en arrêter la forme et l'ornementation.

A la suite de la réunion, le jury s'est rendu aux ateliers du sculpteur, M. Léon Fagel, pour examiner la statue et formuler un dernier avis. C'est véritablement une œuvre magistrale, qui fait honneur à l'artiste et que la ville de Landrecies devra être fière de posséder, glorifiant ainsi la mémoire de son plus illustre enfant.

La statue figurera au prochain Salon, où le public pourra juger l'œuvre de M. Fagel.

Cambrai. — *Pris au piège.* — Au milieu de la nuit de jeudi à vendredi, M. le chef de la gare du Nord de Cambrai fut tout à coup réveillé par un coup de sonnette électrique. Comprenant aussitôt la nature de cet avertissement, il se lève à la hâte, s'arme de son fusil, descend et va avertir quelques hommes d'équipe de la grande vitesse, qui sont de service de nuit.

Les uns sortent alors de la gare, d'autres, au contraire, traversent les rails avec leur chef, tous se dirigeant vers la basse-cour qui se trouve ainsi cernée : un *oiseau* de la pire espèce s'y trouvait, courant à droite, à gauche pour trouver une issue, mais sur la menace « si tu bouges, tu es mort, » il se laissa prendre.

(FEUILLETON DU 2 MARS — (N° 16).

LE FLEUVE D'OR

VOYAGES & AVENTURES

VII

UN VILLAGE INDIEN

En ce moment, le chef des Shaunies parut; il était escorté de cinq vieillards, et élevait au-dessus de sa tête le calumet de sa tribu, dont le tuyau, long d'un mètre, était garni de lanières de cuirs de différentes couleurs, parées de perles, de rubans et de plumes d'aigle. Le fourneau, en ardoise, représentait un castor. Une tribu indienne, on le sait, ne possède qu'un calumet toujours déposé dans la cabane de son chef. On ne le tire de son étui que dans les grandes occasions; il sert alors de drapeau parlementaire, et toute hostilité doit être suspendue à sa vue.

Les haches, les casse-tête et les couteaux reprirent leur place, et, à l'exemple du chef, les Indiens s'assirent sur le sol. Aucune femme n'approcha du cercle, et Nilca, après avoir hésité, rentra dans la cabane.

Le Witchita fut alors invité à parler; il raconta que, plusieurs mois auparavant, une troupe de Comanches avaient traîtreusement pénétré dans son village, volé des chevaux, des bestiaux, des armes, puis emmené des femmes et des enfants, dont deux des siens, pour les vendre aux blancs du Texas. A la vue de la femme de cette nation qui accompagnait les blancs, il n'avait pas su retenir sa colère. Il l'avait injuriée avec l'intention de la tuer, les femmes comanches sachant mieux manier l'arc que l'aiguille, et prenant souvent part aux expéditions de leurs frères ou de leurs maris.

Un murmure approbateur accueillit le récit du Witchita ; il avait à venger ses enfants, et chacun comprenait sa colère. Ce fut le père Anselme qui se chargea de répondre à l'Indien. Il commença par vanter le courage et la sagesse de chacune des tribus dont il voyait devant lui un représentant, exaltant surtout l'impartialité des Shaunies, dont la loyauté était connue jusque sur les rives du Mississipi. Il établit ensuite que la tribu comanche qui avait envahi la frontière des Witchitas ne pouvait être celle de Nilca, qui habitait près des montagnes de la rivière Rouge, à plus de vingt jours de marche des monts Witchita. Il raconta que c'était près de cette rivière que Nilca, tombée dans une embuscade, était elle-même devenue prisonnière des blancs.

Elle avait pu s'enfuir, et lui et ses compagnons, qui tous étaient des amis des Indiens, voulaient la reconduire dans son pays ; certes, la douleur du malheureux Witchita se comprenait ; pourtant, devait-il se venger, sur une enfant innocente, de méfaits commis par des hommes étrangers à la tribu à laqu